



Classification: Déclaration de CGT, FO et SNU de Pôle emploi

La Direction Générale a convoqué hier - 4 novembre - les organisations syndicales signataires de l'accord du 19/12/2014 à la 1ère réunion de la commission de suivi de cet accord.

Cette 1ère réunion intervient à la veille de l'audience en appel ce jour 5 novembre visant à faire reconnaître la validité de l'opposition de nos 3 organisations syndicales représentant 60% du personnel de Pôle Emploi.

Pour nos organisations, nos revendications restent inchangées, nous exigeons toujours une classification garantissant :

- Un positionnement qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises ;
- Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle ;
- Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel ;
- Un budget compatible avec les enjeux de cette négociation.

Or, dans le cadre de la politique d'austérité cet accord c'est :

- Réduire les gains salariaux d'un échelon à l'autre ;
- Augmenter le nombre d'échelons dans un même niveau d'emploi et concomitamment multiplier et durcir les conditions de passage d'un niveau de qualification à l'autre ;
- Evaluer individuellement et systématiquement sans aucune définition des critères d'appréciation ;
- Payer moins les qualifications en élargissant les exigences professionnelles pour le même salaire ;
- Donner quelques € pour seulement 10% des agents pour tenter de faire oublier que 100% du personnel supportera le gel des déroulements de carrières à suivre.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales ont formé appel de la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris et continuerons de tout faire pour éviter la mise en œuvre de cet accord dangereux tant pour les personnels de Pôle emploi que pour ses missions.

En tout état de cause, nos trois organisations continuent de revendiquer la réouverture des négociations, sur la base des revendications exposées ci-dessus.

Paris, le 5 novembre 2015